

(N^o 159.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du Sieur *Corneille-Jean Koene*, docteur en sciences et professeur de chimie à l'Université de Bruxelles.

(Voir le N^o 148 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le demandeur est né à Gertruidenberg (Pays-Bas), le 6 septembre 1809; il sollicite la naturalisation ordinaire. Il est docteur en Sciences, professeur de chimie à la faculté des Sciences et à l'école spéciale de pharmacie de l'Université de Bruxelles. Dans son pays, comme en Belgique, sa conduite a constamment été à l'abri du reproche. Il a les conditions d'âge et de résidence exigées par la loi de 1835; les rapports des autorités sont favorables à sa requête.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 42 suffrages contre 6.

BONNÉ-MAES, Rapporteur.